

## Déclaration de transparence par Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc.

### 1. Résumé de la notification

Conformément à l'article 14 § 1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes, Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») a reçu une notification de transparence datée du 31 mars 2023, dont il résulte qu'au 27 mars 2023, Artisan Partners Limited Partnership et Artisan Partners Asset Management Inc. détenaient 5,00 % des droits de vote de GBL.

### 2. Contenu de la notification

La déclaration datée du 31 mars 2023 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification :
  - Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
  - Franchissement vers le bas du seuil minimum
- Notification par une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle
- Personnes tenues à notification :
  - Artisan Partners Asset Management Inc.
  - Artisan Partners Limited Partnership
- Date de la transaction : 27 mars 2023
- Seuil franchi (à la baisse) : 5 %
- Dénominateur : 207.125.289
- Détails de la notification :

#### A. Droits de vote

Détenteurs de droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote attachés à des titres	# droits de vote non liés à des titres	% droits de vote attachés à des titres
Artisan Partners Asset Management Inc.	0	0	0	0,00 %	0,00 %
Artisan Partners Limited Partnership	10.358.160	10.352.419	0	5,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>10.358.160</b>	<b>10.352.419</b>	<b>0</b>	<b>5,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

**B. Instruments financiers assimilés**

Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instruments financiers	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>				<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	

<b>Total A+B</b>	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>10.352.149</b>	<b>5,00 %</b>

- Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

Artisan Partners Limited Partnership (« APLP »), un *investment adviser* enregistré aux Etats-Unis, est un *limited partnership* de droit américain de l'Etat du Delaware. APLP est contrôlée par Artisan Investments GP LLC (« Artisan LLC »), une société de droit américain soumise au droit de l'Etat du Delaware. Artisan LLC est contrôlée par Artisan Partners Holdings LP. Artisan Partners Holdings LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc. Artisan Partners Asset Management Inc. n'est pas une entité contrôlée.

- Informations additionnelles

En vertu d'une procuration contractuelle, APLP exerce les droits de vote dans GBL sur une base discrétionnaire pour un certain nombre de clients, dont aucun ne détient individuellement des actions représentant 5 % ou plus des droits de vote de GBL. La déclaration reprend 5 % des droits de vote à la section 10), alors que le pourcentage réel est de 4,998 %. Cette différence est due aux arrondis du formulaire.

Le présent communiqué est consultable sur le [site Internet de GBL](#).

La notification est disponible [ici](#).



Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

**Xavier Likin**

Directeur Financier

Tél: +32 2 289 17 72

[xlikin@gbl.be](mailto:xlikin@gbl.be)

**Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs

Tél: +32 2 289 17 64

[adonohoe@gbl.be](mailto:adonohoe@gbl.be)

## À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de €17,8mds à fin décembre 2022. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissement de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.